

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tarbes, le 29 Août 2023

La CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées signe une convention de partenariat avec le service de prévention et de santé au travail des Hautes-Pyrénées (ASMT)

La CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées, représentée par son président François-Xavier Brunet et l'ASMT des Hautes-Pyrénées, représentée par son président Pascal Godeby, s'associent en signant une convention de partenariat qui se déroulera

**le lundi 11 septembre 2023 à 10h
à la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées**

Les deux institutions réaffirment ainsi leurs engagements communs d'appuyer et de soutenir les entreprises du département des Hautes-Pyrénées, notamment dans le cadre de la prévention des risques professionnels.

Cette convention de partenariat va se traduire dans les prochains mois par la mise en place d'ateliers et d'accompagnements en faveur des entreprises :

→ [Informations collectives / sensibilisations / retours d'expériences et témoignages d'entreprises](#) à travers les « Matinales RH » de la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées.

Les entreprises sont invitées à participer à des ateliers autour de nombreuses thématiques liées aux ressources humaines, la prévention, et la qualité de vie au Travail.

La matinale « **Qu'est-ce que la Qualité de Vie au Travail ?** » aura lieu le 10 octobre 2023 de 9h à 12h30 - à la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées.

Sur Inscription sur le site www.tarbes.cci.fr

→ [Accompagnements individuels](#) à travers la mise en place d'une permanence bimestrielle sur l'aide à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en présence d'intervenants de l'ASMT des Hautes-Pyrénées.

Les 2 premières permanences se dérouleront les 21 septembre et 21 novembre 2023 à la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées (salle Pégase) de 14h à 17h.

Contact presse :

CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées - Claire MONGIS : c.mongis@tarbes.ci.fr | 05 62 57 88 89

ASMT – Florent DAVID : florent.david@asmt65.fr | 05 62 93 81 81